



CRA

Voeu porté par les élus du conseil municipal de Pessac le 22 mars

Centre de rétention administrative (CRA): voeu voté à l'unanimité ce mardi 22 mars à 21h35. La ville de Pessac se mobilise pour une autre localisation et refuse l'implantation en zone pavillonnaire.

Publié le 22 mars 2022

L'État, par la voix de la Préfecture, a décidé d'implanter un Centre de Rétention Administrative en pleine zone pavillonnaire, dans le quartier du Monteil, dans les secteurs de Madran et de Monbalon 1, à quelques mètres de la sortie 13 de la rocade bordelaise.


Ce lieu d'implantation, choisi par l'Etat, en contact direct avec des maisons individuelles, est depuis près de cinquante ans, un espace vert ouvert à toutes les familles, à tous les sportifs et à tous les promeneurs.


Le 8 février 2022, le Conseil municipal prenait connaissance pour la première fois de l'existence d'un projet de création d'un Centre de Rétention Administrative à Pessac. Par conséquent, ce projet était également porté pour la première fois à la connaissance des Pessacaises et Pessacais. Cette information a donné lieu à une très forte contestation de la part de la population.

- › CONSIDÉRANT que ce projet est particulièrement inadéquat quant à la localisation prévue puisqu'il serait le seul CRA de France positionné en proximité immédiate d'une si vaste zone pavillonnaire,
- › CONSIDÉRANT qu'au regard de sa taille (140 places prévues ainsi que toutes les personnes associées au fonctionnement de la structure), il sera extrêmement impactant pour le territoire et les habitations environnantes,
- › CONSIDÉRANT que les autres projets de création (4 en France) sont localisés sur des zones aéroportuaires (Colombier-Saugnieu près de Lyon Saint-Exupéry, Mesnil-Amelot près de Roissy Charles de Gaulle) ou dans un lieu sans interaction immédiate avec des zones d'habitations d'une telle densité (Olivet près d'Orléans), le site de Pessac présenterait un caractère d'exception,
- › CONSIDÉRANT que si le Maire a pris acte en mars 2021 de la proposition de la Préfecture, il a depuis pris position résolument contre l'implantation du projet sur le site prévu,
- › CONSIDÉRANT que si le terrain situé en proximité de la sortie 13 est propriété de l'État, un échange de terrain est proposé et des recherches complémentaires en proximité aéroportuaire sont pleinement envisageables,
- › CONSIDÉRANT que ces terrains disposent d'une valeur symbolique importante pour les habitants du quartier et réelle pour d'autres finalités poursuivant des logiques d'intérêt général, et qu'ils ont et auront à jouer un rôle majeur de protection contre le bruit de la rocade et contre les pollutions qu'elle génère.

Au-delà des positions individuelles et politiques sur l'intérêt et le principe des Centres de Rétention Administrative, les élus de la ville de Pessac :

- › **Émettent de ce fait un avis défavorable et négatif** sur l'implantation d'un Centre de Rétention Administrative en zone pavillonnaire,
- › **Expriment leur soutien présent et à venir au collectif citoyen dénommé « CRA Pas Là ! »** quant aux démarches qu'il entreprend,
- › **Défendent une solution alternative à ce projet**, associant les habitants et les associations, projet sur un terrain dont les contraintes environnementales ne s'opposent pas à la constructibilité. Cette proposition alternative est soutenue par le Président de Bordeaux Métropole.

 05 57 93 63 63

 Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h :
uniquement les dépôts de
dossier carte d'identité ou
passeport, sur rendez-vous. /
De 11h à 12h : uniquement les
remises de passeports et
cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS